



AMBASSADE DE SUISSE
EN ITALIE

00197 ROME.

le 12 décembre 1974

Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 6r
Tél. 803-641

Réf.: 522.52 - PO/eb

ad s.C.41.731.1
s.C.41.Vat.731.0.(1) -RL/bo

Confidentiel

Service économique et financier
Département politique fédéral

B e r n e

Istituto per le opere
pie di religione

en	RL							2.4a
Deux	17.12.							
Vin								
17. Dez. 1974								
Proc. s.C.41.Vat.731.0.(1)								

Monsieur le Chef de section,

17.12.731.1. (Amatenti, jmb)

J'ai lu avec intérêt votre note du 6 décembre. Ayant eu l'occasion de rencontrer le Président du Banco di Roma, M. Veronese, à un dîner donné par M. l'ambassadeur Marcionelli, celui-ci m'a dit qu'il pensait que l'Istituto avait fait de grosses pertes de change, comme "beaucoup de banques de bonne famille", a-t-il ajouté.

Ce que M. Veronese critique avec raison et fortement, c'est le mystère dont l'Istituto s'inspire et qui lui fait du tort. Il est anormal qu'une banque ne publie pas de bilan. M. Veronese allait s'exprimer sur les rivalités de personnes qui sont à la source des informations rapportées par la presse italienne quand la conversation a été interrompue

Pour en venir enfin au problème de la réciprocité, il me semble - sur la base d'un examen sommaire du problème et à titre personnel - que celle-ci ne pourrait jamais être que théorique, d'une part à cause de l'exiguïté du territoire du Vatican et parce que l'Istituto lui-même est juge et partie, mais d'autre part surtout parce que, dans le domaine monétaire, le Saint-Siège se trouve dans une certaine dépendance vis-à-vis de l'Italie, un peu en somme dans la situation du Luxembourg par rapport à la Belgique. On voit mal l'Italie, qui ne tolère qu'à contre-cœur l'établissement de banques étrangères sur son territoire, accepter qu'une banque suisse s'installe en quelque sorte dans l'orbite de sa souveraineté monétaire et sans qu'elle ait la possibilité de contrôler une partie de ses opérations.



- 2 -

Je continue à vous envoyer les articles que la presse consacre à l'Istituto; je ne suis pas en mesure, en général, de vérifier l'authenticité des nouvelles et vu les méthodes de travail de la presse italienne, il convient, en tout cas, de les évaluer avec prudence.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de section, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse
p.o.



F. Pometta